



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 5 avril 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le cinquième jour du mois d'avril 2016.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Denise Roy
Lynda Poulin
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Mario Boily
Patrice Giguère

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal mars 2016
 - 2.2. Adoption des comptes
 - 2.3. Avis de motion règlement tarification 911
 - 2.4. Avis de motion règlement circulation
 - 2.5. Avis de motion Règlement relatif aux pouvoirs et obligation additionnels du directeur général
 - 2.6. Règlement 337-2016: Répartition du cout des travaux d'entretien des tributaires de la Rivière des Plantes
 - 2.7. Règlement 338-2016: Formation du comité consultatif d'urbanisme
 - 2.8. Dépôt de l'état de la situation financière au 31 mars 2016
 - 2.9. Commandites (Relais pour la vie)
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
 - 3.1. Rapport émission de permis
- 4. Travaux publics**
 - 4.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
 - 4.2. Réparation et peinture machinerie
 - 4.3. Renouvellement contrat déneigement
 - 4.4. Feu clignotant intersection rang 10 et route 275
- 5. Sécurité public et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention mars 2016
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**
 - 6.1. Asphalte OTJ
 - 6.2. Réfrigération glace OTJ

6.3. Fête St-Jean-Baptiste

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 41-04-2016

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal mars 2016

Résolution 42-04-2016

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de mars 2016 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 43-04-2016

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 31 mars 2016 au montant de 429 797,35 \$.

Adoptée

2.3 Avis de motion règlement tarification 911

La conseillère Marjolaine Deblois donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant la tarification 911 dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et abrogeant toute dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

2.4 Avis de motion règlement circulation

Le conseiller Alain St-Hilaire donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant la circulation des poids lourds dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et abrogeant toute dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

2.5 Avis de motion Règlement relatif aux pouvoirs et obligations additionnels du directeur général

La conseillère Lynda Poulin donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant les pouvoirs et obligations additionnels du directeur général dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et abrogeant toute dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

2.6 Règlement 337-2016: Répartition du coût des travaux d'entretien des tributaires de la rivière des Plante

Résolution 44-04-2016

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de la Loi, le conseil peut répartir des travaux d'entretien des tributaires de la rivière des Plante;

ATTENDU QUE les travaux ont été faits sous la direction de la MRC Robert-Cliche et avec les autorisations requises;

ATTENDU QUE le coût des travaux s'élève à 15 652.35\$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 7 mars 2016;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 337-2016 intitulé « Règlement décrétant la répartition du coût des travaux d'entretien des tributaires de la rivière des Plante ».

Adoptée

2.7 Règlement 338-2016: Formation du comité consultatif d'urbanisme

Résolution 45-04-2016

ATTENDU QU'en vertu de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil d'une municipalité peut, par règlement constituer un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne veut se doter d'un tel comité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière tenue le 7 mars en vue de l'adoption du présent règlement;

ATTENDU QU' une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale en ayant précisé l'objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 338-2016 intitulé « Formation du Comité consultatif d'urbanisme ».

Adoptée

2.8 Dépôt de l'état de la situation financière au 31 mars 2016

L'état des résultats au 31 mars 2016 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et indique des revenus de 1 735 166 \$ et des dépenses de l'ordre de 718 954 \$.

	Budget 2016	Réel au 31 mars 2016	Réel au 31 mars 2015
REVENUS			
Taxes	1 604 928	1 612 440	1 586 778
Paiements tenant lieu de taxes	10 964	-2 331	0
Services rendus et paiements tenant lieu de taxes	205 187	78 588	78 261
Impositions de droits	12 000	145	3 291
Amendes et pénalités	2 500	1 236	2 115
Intérêts	8 500	2 166	2 792
Autres revenus	23 000	1 157	-1 917
Transfert	882 374	41 765	11 427
Total revenus	2 749 453	1 735 166	1 682 747
DÉPENSES			
DE FONCTIONNEMENT			
Administration générale	359 439	135 741	127 091
Sécurité publique	181 850	122 190	132 201
Transport routier	617 561	161 567	160 017
Hygiène du milieu	294 961	124 750	123 784
Santé et bien-être	3 000	0	0
Aménagement, urbanisme et développement	78 204	81 919	37 094
Loisirs et culture	244 033	89 072	80 263
Frais de financement	26 150	0	3 393
Remboursement de la dette à long terme	88 000	0	22 300
Total dépenses de fonctionnement	1 893 198	715 240	686 143
IMMOBILISATIONS			
Administration générale	3 500		
Sécurité publique	0		
Transport routier	759 008		
Hygiène du milieu	28 000	3 714	5 964

Aménagement, urbanisme et développement	182 000		
Loisirs et culture	47 000		6 082
Propriétés destinées à la revente	20 000		
Total dépenses immobilisation	1 039 508	3 714	12 045
Total dépenses	2 932 706	718 954	698 188
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES			
Surplus accumulé affecté	(86 200)		
Affectation surplus accumulé non affecté	(127 053)		
Réserve financière et fonds réservé	30 000		
Produit de cession	0	8 500	0
Total autres activités financières	-183 253	8 500	0
Surplus (déficit)	0	1 007 712	984 559

2.9 Commandites (Relais pour la vie)

Point reporté.

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport émission de permis

Le rapport des permis émis est présenté au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mélissa Chrétien.

4. Travaux publics

4.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Résolution 47-04-2016

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 164 643\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la

responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

4.2 Réparation et peinture machinerie

Résolution 48-04-2016

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE réparer et peindre la carrosserie de l'Inter 1999 dans le but de prolonger sa vie utile;

DE prolonger le contrat de M. Pier-Luc Vachon pour effectuer les travaux sur l'Inter;

D'accorder le contrat de peinture pour la pépinière au Garage Léonce Brousseau et de lui faire débiter dans les meilleurs délais.

Adoptée

4.3 Renouvellement contrat déneigement

Résolution 49-04-2016

ATTENDU QUE la Municipalité détient un contrat avec le ministère des Transports pour le déneigement et le déglacage des routes leur appartenant;

ATTENDU QUE le contrat doit être renouvelé pour la prochaine saison;

ATTENDU QU'une proposition a été soumise à la Municipalité, soit un montant de 175 748.90\$ pour la prochaine saison comparativement à 170 630\$ pour l'ancienne;

ATTENDU QUE certains changements ont été apportés, dont la perte de prime en présaison et postsaison;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE renouveler le contrat de déneigement et déglacage avec le ministère des Transports au montant de 175 748.90\$ pour la prochaine saison tel que proposé par le devis.

Adoptée

4.4 Feu clignotant intersection rang 10 et route 275

Résolution 50-04-2016

ATTENDU QUE la Municipalité considère l'intersection du Dixième rang et de la route 275 dangereuse;

ATTENDU QUE des accidents mortels ont survenus à cette intersection;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens demandent l'installation d'un feu clignotant à cette intersection;

ATTENDU QUE ce constat a déjà été signalé au Ministère des Transports en octobre 2007 et en février 2015 et des réponses négatives avaient été signifiées à ces moments;

ATTENDU QU'un article a été publié le 4 avril dernier par La voix du Sud au sujet du dernier accident et nous informe que le coroner, Me Baillargeon, somme le Ministère des Transports du Québec de sécuriser ce secteur en y installant notamment un feu suspendu clignotant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander au Ministère des Transports du Québec de revoir sa position sur l'installation d'une lumière clignotante à l'intersection du Dixième rang et de la route 275.

Adoptée

5. Sécurité public et incendie

5.1 Rapport d'intervention mars 2016

Résolution 51-04-2016

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de mars 2016 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Asphalte OTJ

Résolution 52-04-2016

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder une aide financière à l'OTJ représentant le montant des travaux d'asphaltes qui seront effectués au début de l'été 2016, soit environ 45 000\$.

Adoptée

6.2 Réfrigération glace OTJ

Résolution 53-04-2016

ATTENDU QUE l'OTJ de St-Odilon travaille sur un projet de réfrigération de la glace du stade;

ATTENDU QUE le coût de ce projet est considérable;

ATTENDU QUE l'OTJ a mandaté la firme WSP pour réaliser les plans du projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE payer les frais relié à l'ingénierie du projet de réfrigération de la glace de l'OTJ de St-Odilon.

Adoptée

6.3 Fête St-Jean-Baptiste

Résolution 54-04-2016

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'octroyer une commandite de 1000\$ pour les feux d'artifices de la St-Jean-Baptiste comme les autres années.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelelle.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 55-04-2016

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h05.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale.